

Dossier d'inscription - Saison 2019 / 2020

a renvoyer par email à ISB13800@GMAIL.COM

Les licences ne seront validées que si le dossier est complet, soit :

1- Cette fiche d'inscription comprenant :

- L'autorisation parentale pour les mineurs (page 4)
- Les conditions d'inscription signée (page 5) et la Charte du club (page 6)
- Le formulaire de prise de licence (pages 7, 8 et 9) complété et signé

2- Selon votre situation:

- **Pour un nouveau licencié ou si votre certificat médical au club date d'avant 2017:**
⇒ Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du **badminton en compétition** (Page 10)

OU

- **Pour un renouvellement de licence avec un certificat médical datant de 2017 ou 2018:**
⇒ Le **Questionnaire de Santé et l'Attestation** signée (Pages 11 et 12).
(Si vous répondez OUI à une des questions, un certificat médical sera alors nécessaire)

3-Le règlement de la cotisation suivant le type de licence, et les éventuelles réductions:

Type de licence choisie (cochez votre choix):

- 110 € **Adultes Loisirs** (accès Créneaux Jeu libre Adultes +créneau Famille)
 +20€/an pour l'initiation adulte débutant (vendredi 20h-21h)
- 180 € **Adultes Compétiteurs** (mêmes accès Adultes Loisirs + Entraînement Adultes Compétiteurs + enveloppe de 80€ d' inscription tournois prise en charge par le club)
- 100€ **Minibad** (5-10 ans) 1 créneau (mardi OU jeudi +créneau famille)
 mardi (16 places) OU jeudi (16 places)
- 140€ **Minibad** (5-10 ans) 2 créneaux (mardi ET jeudi +créneau famille)
- 100€ **Jeunes loisirs** (11-17ans) 1 créneau jeune loisirs vendredi (16 places) (+créneau famille)
- 60€ **Créneau Famille** : accès **uniquement** au samedi matin, licence prix coutant (pas de réduction Famille applicable mais les autres réductions citées si dessous applicables)

*Des entrainements supplémentaires sont disponibles pour les jeunes et Minibad **sur recommandation des entraîneurs**. Nous contacter pour plus de renseignements. Cours jeunes supplémentaires par semaine au delà de la licence choisie : 40€/an

Réductions

- A déduire de votre règlement (cocher une éventuelle réduction utilisée, les justificatifs doivent être fournis):
 - Famille:** si plusieurs inscriptions par famille (-10% **sur le tarif du 2e membre** de la famille, -20% **pour le 3e**, etc..). Non applicable sur la licence Créneau famille
 - Carte Collégien de Provence:** fournir la carte au gymnase ou une photo par email du QR code. Somme utilisée (jusqu'à 100€) :€
 - Carte E-Pass Jeunes** (pour les 15-25 ans, sous conditions): fournir le numéro de la carte. Plus d'informations: www.e-passjeunes.maregionsud.fr
N° Carte:..... Somme utilisée (jusqu'à 20€) :€
 - Coupons Sports ANCV :** fournir les coupons au gymnase
Valeur du/des chèque(s) utilisé(s) :€
 - Smash ton diabète** (réductions aux licenciés diabétiques de type I; **nous contacter**)
 - Nouveau licencié habitant d'un **quartier sensible (QPV)** ou une **zone rurale en revitalisation (ZRR)** (Quartier du Prépaou à Istres); **nous contacter**
- Réduction a posteriori:
 - ⇒ Réductions de votre CE

Méthode de règlement (dans l'ordre de préférence):

Somme à réglée, déduction faite des réductions éventuelles:€

- Virement Bancaire (IBAN: FR76 1027 8089 9500 0201 2914 094) (intitulé du virement: nom et motif: Licence)
 - Carte Bancaire (directement au gymnase)
 - Chèque(s) (ordre ISB) (si paiement en plusieurs fois, indiquez date d'encaissement à l'endos)
 - Espèces
-

Est Inclue avec chaque licence (sauf Licence Créneau Famille):

-l'accès aux créneaux, aux entraînements et aux inscriptions tournois selon la licence souscrite

-**un maillot au couleurs du club** (maillots à l'essai au gymnase): entourez votre taille:
jeune: 120 130 140 150 *Femme:* XS S M L XL *Homme:* S M L XL XXL

-une carte **Winners** d'avantages chez des commerçants locaux, en ligne, et sur des loisirs (voir page 13 pour plus d'information)

-**Réductions partenaire LARDE SPORTS :** En tant que licencié d'ISTRES SPORTS BADMINTON, vous avez droit à des réductions sur le site de LARDE SPORTS (spécialiste de la vente en ligne de matériels de sport de raquette) <https://www.lardesports.com/>.

Détails fournis dans l'email de bienvenue que vous recevrez après inscription.

INFORMATIONS CRENAUX

Créneaux ISTRES SPORTS BADMINTON 2019/2020

Gymnase Donadieu, rue de la Harpe
Valable Hors Vacances Scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
16h			Pole Pou/Ben (3 terrains) 16h	Pole Cadet (3 terrains) 16h		
17h						
17h30	Jeu Libre Adulte (4 terrains) 17h30	Pole Elite (2 terrains) 17h30				
18h		Pole Pou/Ben (3 terrains) 18h	Jeu Libre Adulte (4 puis 6 terrains) 18h	Pole Elite (1 terrain) 18h		
19h		Minibads (4 terrains) 19h		Minibads (4 terrains) 19h	Pole Pou/Ben (3 terrains) 19h	
19h30						
20h		Pole Elite (1 terrain) 20h30				
20h30						
21h		Jeu Libre Adulte (7 terrains) 21h	Jeu Libre Adulte (7 terrains) 21h	Entrainement Adultes Competiteurs 21h	Jeunes Loisirs (7 terrains) 21h	
22h					Jeu Libre Adulte 22h	Initiation Adultes 22h

10h
11h
12h
créneau Famille + adultes

Les inscriptions aux **Pole Pou/Ben** **Pole Cadet** **Pole Elite**

sont soumises à l'appréciation des encadrants. Contacter le club pour tout renseignement.

Volants plumes :

- Ventes de volants à prix préférentiels pour les licenciés du club lors des différents créneaux.
Contacter Franck FERAUD (cocoye1801@hotmail.com) ou Sébastien COTO (cotosebastien0801@icloud.com)

Cordages :

- Possibilité de faire corder sa raquette avec un cordage Yonex-BG65
10€ / raquette, contacter Franck FERAUD (cocoye1801@hotmail.com) (prix pouvant évoluer)

Contacts :

- Alexandre DECORPS (Président)

06 16 86 43 03

- Audrey NATALINI (Trésorier)

06 88 07 14 71

- Marine MOUKTARIAN (Secrétaire)

06 50 26 64 31

-Dorian HARDI (entraîneur)

07 77 92 90 62

-David VINCENT (animateur Minibads)

07 77 84 81 54

-Stéphane MARSALET (entraîneur cadet/ Minibads)

06 18 14 32 83



<http://istressportsbadminton.com/>



[Istres Sports Badminton](#)



isb13800@gmail.com



Trigance 3, allée de la passe pierre
13800 ISTRES

(Pour les mineurs) :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,,

autorise mon enfant,, à suivre les activités

du club, et :

- Donne mon accord aux responsables pour prendre toutes dispositions médicales ou autres, en cas d'accident pendant la pratique de ces activités.
- Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.
- Autorise mon fils ou ma fille à être transporté par les responsables du club, ou bien par des accompagnateurs lors des divers déplacements organisés par le club.
- Je déclare avoir pris connaissance et approuvé les Conditions d'Inscription définies en page suivante.

Fait à, le / /201

Signature (avec Mention "Lu et Approuvé")

CONDITIONS D'INSCRIPTION:

- 1- L'adhésion au Club Istres Sports Badminton implique l'approbation des Statuts consultables au sein du club. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2- L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical ou Questionnaire de santé, du règlement de la cotisation annuelle et de la réception par le club des différents documents demandés.
- 3- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 4- La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
- 5- L'absence d'un animateur entraînant, l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement et aussi par mails, sauf cas de force majeure.
- 6- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 7- L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 8- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club comme explicité dans **la CHARTE (page 6)**. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par le Comité directeur d'ISB.
- 9- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit au service d'urgence le plus proche.
- 10- Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
- 11- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

Fait à, le / /201

Signature (avec Mention "Lu et Approuvé")

Charte de l'Istri'Potes

- Une **tenue correcte** avec **chaussures adaptées** au badminton ou à la pratique du sport en salle tu porteras.
- A la **mise en place** et au **rangement** des installations (filets et poteaux) tu participeras (un membre du club te montrera).

- **⚠ Dans le gymnase quand tu circules, ne surtout pas marcher sur les terrains où des matchs sont en cours, tu devras!**

Dangereux est le coup de raquette !!

- Pour tes matchs, de façon égale avec tes adversaires et partenaires, **un volant** tu fourniras (Volants plumes à très bon tarif nous vendons;)
 - **En cas d'affluence, une fois ton match fini (ou après 20 min de jeu libre), le terrain tu libèreras. Jouez en simple tu éviteras.**
 - En quittant ton terrain, **les volants usagés tu emporteras**. Puis dans le carton et les tubes de recyclage prévus à cet effet, tu les déposeras (demande conseil à des membres du club pour le fonctionnement).
 - Les **créneaux horaires** tu respecteras (arrêt impératif 5 mn avant la fin du créneau pour ranger les installations).
 - Toujours de **Fair-Play**, faire preuve tu devras, ton partenaire, **tes adversaires et le matériel tu respecteras**.
 - Un partenaire ou adversaire qui n'a pas ton niveau **tu accepteras**.
- N'oublie pas que, toi aussi, même grand chevalier Jedi de la plume et du volant que tu es devenu, petit padawan à une époque tu fus.
- Et surtout...A tous les apéros et les événements organisés par la Team Eventz tu participeras !!!

Que la force et la bonne humeur du badminton et d'ISB soit avec toi!!

FORMULAIRE DE PRISE DE LICENCE 2019/2020

Le formulaire de prise de licence FFBaD 2019-2020 est le document indispensable :

- ! pour s'inscrire dans un club de badminton affilié à la FFBaD,
- ! pour recevoir votre licence de badminton 2019-2020.

Le document contient :

- ! le formulaire de prise de licence
- ! les niveaux de garantie de l'Assurance Fédérale Generali
- ! les garanties complémentaires en option

Afin de recevoir votre licence au plus vite, voici la procédure :

Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez prendre une première licence ou renouveler votre licence :

- Lisez attentivement l'intégralité du document,
- Remplissez en lettres capitales les deux exemplaires du formulaire (page 2),
- Signez les deux exemplaires,
- Imprimez et remettez ou transmettez électroniquement votre demande de licence 2019-2020 à votre club,
- Conservez un exemplaire pour vous.

Vous êtes Président(e) de club affilié à la FFBaD :

- Lisez attentivement l'intégralité du document,
- Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre le formulaire de prise de licence (page 2) pour les licenciés actuels et nouveaux licenciés,
- Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre les garanties de l'Assurance Fédérale Generali (page 3),
- Faire remplir et signer IMPERATIVEMENT le formulaire de prise de licence par tous les licenciés de votre club,
- Donnez un exemplaire signé au licencié, conservez l'autre.
- Remettez un reçu d'adhésion daté et signé au licencié à la réception de son dossier complet.



Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat d'assurance, contactez le courtier d'assurance de la fédération :
AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris,
N° VERT : 0 800 886 486/ Tel : 05.59.23.14.27
ou par Email : Assurance-ffbad@aiac.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BADMINTON
9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex
T 01 49 45 07 07
F 01 49 45 18 71
E ffbad@ffbad.org
www.ffbad.org

Informations utiles :
Informations sur le dopage : www.dopage.com
Numéro d'écoute dopage : 0 800 15 2000

DEMANDE DE LICENCE 2019/2020

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUVELLEMENT LICENCE N° (8 chiffres) **NOUVELLE LICENCE**

CLUB

LIGUE **DÉPT.**

CIVILITÉ **NOM** **PRÉNOM.**

SEXE : FÉM. MASC. **NÉ(E) LE** **NATIONALITÉ**

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE** **PAYS**

TÉL. FIXE : + 33 (0) **TÉL. MOBILE** : + 33 (0)

E-MAIL

DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTÉ QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS DE COMMUNICATION.

J'ACCEPTÉ QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des Données à caractère personnel "Les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBAD pour son propre compte et le compte des ligues et des clubs, et ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence, de l'utilisation et diffusion d'images ou sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales de la part de la FFBAD. Ces données seront conservées le temps de la validité de la licence. Elles seront supprimées de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBAD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération, des ligues et des clubs, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, RGPD, vous bénéficiez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes et justifiés, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en contactant FFBAD ou son Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont accessibles gratuitement sur simple demande. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr), autorité de contrôle du territoire Français."

<p>PREMIÈRE PRISE DE LICENCE ➤</p> <p>RENOUVELLEMENT DE LICENCE ➤</p>	<p>JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION ➤➤</p> <p>REEMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET JOINDRE UNE ATTESTATION ➤➤</p>	<p>Téléchargez ICI le formulaire unique et obligatoire du certificat médical</p> <p>Téléchargez ICI le questionnaire de santé (formulaire Cerfa N°15699*01) et l'attestation</p>
---	--	--

Rappel : Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

 <p>LE MAGAZINE OFFICIEL DE LA FFBAD À SEULEMENT 2€ POUR 4 NUMÉROS</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD UNIQUEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> POUR LES -12 ANS, OUI JE SOUHAITE RECEVOIR 100% PLUMY AU FORMAT PAPIER TOUS LES 3 MOIS.</p>
--	---

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de médecine couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBAD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBAD - rubrique assurance.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,
- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »
- Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JE SOUSSIGNÉ(E): M. , MME , MLE , **NOM**

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,
autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

NOM DE L'ENFANT **PRÉNOM**

LE / /

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Signature du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention :
"lu, compris et accepté"

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBAD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBAD et ses organes déconcentrés peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.



NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

Résumé des contrats GENERALI n° AN987.507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.

2/ une garanties Accident Corporel non obligatoire :
La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € / pers. x taux d'invalidité	40.000 € / pers. x taux d'invalidité	80.000 € / pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité Franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) : 152.500 €
---	--

OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières <i>(après application d'une franchise de 7 jours)</i>	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante. Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Tailbout - 75436 PARIS Cedex 09. Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française. La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse : AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné _____, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le _____.

Fait à _____, le _____. SIGNATURE»

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à _____, le _____
Signature du licencié :

INFORMATION SUR LE CONTRAT

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486
Assurance-ffbad@aiaac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE:
appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.
Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



GdB

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

Formulaire 1

adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2016/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBAD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du sport ou du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :

Vars
LA PREMIERE LIGUE

asics



PUMA



ZOO BARBEN

Disneyland
PARIS

LES GRANDS
GAUMONT PATHE!

INCROYABLE
Grévin
PARIS

OK CORRAL



**CETTE ANNÉE, VOTRE CLUB DEVIENT
MEMBRE WIN WIN SPORTS !**



Grâce à lui, vous allez profiter
d'une multitude d'avantages à
prix C.E. !

inscrivez-vous vite sur : www.win-win-sports.com



VOTRE CLUB A DÉCIDÉ DE VOUS CHOUCHOUTER !!

Cette année, le club s'inscrit dans **le projet Win Win Sports**, un projet original, social et solidaire qui ne manquera pas de vous intéresser puisque vous en êtes les principaux bénéficiaires.

Pour vous remercier de votre présence et valoriser votre engagement, nous vous proposons **une carte privilèges, la Carte Winners**. Celle-ci va vous donner accès **tout au long de l'année à de nombreux avantages et vous faire bénéficier de prix exceptionnels**, tant dans les univers des loisirs, bien-être et culture (cinémas, parcs d'attractions, spas, paintball, escape game...) que pour vos achats sportifs via une plateforme e-shopping. **La Carte Winners va donner un vrai coup de fouet à votre pouvoir d'achat et à vos sorties !** (Rendez-vous sur le site de Win Win Sports pour découvrir vos avantages et tous les partenaires Winners)

Cerise sur le gâteau, tout **en profitant de privilèges habituellement réservés aux C.E. d'entreprises, vous donnez un coup de pouce financier à votre club**. A chaque utilisation de votre carte en ligne auprès de certains partenaires, **un % de la somme dépensée sera reversé au club automatiquement**. Une somme reversée annuellement qui pourra financer une sortie, du matériel ...

Nous vous conseillons d'aller rapidement vous inscrire sur le site (www.win-win-sports.com) pour commencer à profiter de vos nouveaux privilèges !